

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-deuxième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 23 – 27 juillet 2012

Questions administratives

Sessions de la Conférence des Parties

Préparatifs de la 16^e session

PROJET SUR LES DELEGUES PARRAINES

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Contexte

2. En 1986, le Secrétariat a lancé le projet sur les délégués parrainés pour demander une assistance financière à divers gouvernements et organisations pour alimenter un fonds qui fournirait une assistance anonyme permettant à toutes les Parties de participer aux sessions de la Conférence des Parties sans subir d'influence indue.
3. Le but de la pleine participation aux sessions de la Conférence des Parties est important afin de veiller à ce que toutes les Parties puissent prendre part au processus de prise de décisions et donc garantir que des décisions pleinement étayées et équilibrées sont prises. Quatre-vingt dix pour cent des résolutions actuelles de la Conférence des Parties ont été adoptées après le démarrage du projet sur les délégués parrainés.

Délégués de pays en développement parrainés de 1986 à 2010

CoP	Nombre de délégués parrainés	Nombre de Parties parrainées par la CoP
CoP6 (Ottawa, 1986)	113	Pas de données
CoP7 (Lausanne, 1989)	150	Pas de données
CoP8 (Kyoto, 1992)	152	Pas de données
CoP9 (Fort Lauderdale, 1994)	175	Pas de données
CoP10 (Harare, 1997)	196	Pas de données
CoP11 (Gigiri, 2000)	207	108
CoP12 (Santiago, 2002)	154	100
CoP13 (Bangkok, 2002)	149	97
CoP14 (La Haye, 2007)	181	114
CoP15 (Doha, 2010)	126	94
Total/Moyenne	1603/160	513/103

Activités actuelles

4. Le Secrétariat a engagé le processus de mobilisation des ressources afin de veiller à ce que toutes les Parties soient adéquatement représentées à la 16^e session de la Conférence des Parties (CoP16). L'objectif fixé pour la collecte de fonds pour la CoP16 est de 1.000.000 d'USD pour assurer aux Parties qui y ont droit le même niveau d'appui que celui fourni à la CoP15.
5. La notification aux Parties n° 2012/018 sur le projet sur les délégués parrainés a été placée sur le site web de la CITES le 3 mars 2012. Les représentants régionaux du Comité permanent sont incités à contacter les Parties qui accèdent difficilement à Internet afin de veiller à ce qu'elles soient informées de cette notification et qu'elles aient l'opportunité de réagir à temps.
6. Une proposition de projet a été préparée et envoyée à plusieurs donateurs potentiels, y compris des Parties, des organisations internationales, des fondations et des sociétés commerciales importantes. La priorité dans l'utilisation des fonds réunis sera donnée au parrainage d'un maximum de deux délégués de chacun des pays les moins développés. Viendra ensuite l'appui aux délégués de pays développement. La priorité sera donnée aux Parties ayant envoyé moins de six délégués à la CoP15. Pour les sessions précédentes, la sélection était fondée sur les quatre catégories de l'indice de développement humain du PNUD (où l'ordre des priorités commence à la fin de la liste des pays les moins développés). Cependant, pour la CoP16, le Secrétariat recommande l'utilisation du même indicateur que celui qui sera retenu dans le document SC62 Doc. 11, *Mise à disposition d'un appui pour les membres du Comité*, afin d'harmoniser les approches à ces deux dispositifs d'appui.
7. L'appui financier alloué aux pays pour participer à la CoP16 dépendra des fonds réunis et du nombre de demandes reçues de pays habilités à recevoir un appui. Les demandes d'appui doivent être reçues le 30 octobre 2012 au plus tard; après le 15 novembre 2012, le Secrétariat indiquera aux Parties ayant demandé un appui et habilitées à en recevoir, l'appui dont elles pourront disposer par le biais du projet sur les délégués parrainés.

Recommandations

8. Il est recommandé au Comité permanent d'encourager, par l'intermédiaire de ses représentants régionaux et par tout autre moyen qu'il jugera approprié, les Parties et les organisations souhaitant fournir un appui financier et contribuer à ce que le but de la pleine participation de toutes les Parties à la CoP16 soit atteint grâce au projet sur les délégués parrainés, de contacter le Secrétariat CITES.
9. Les donateurs potentiels devraient être incités à adresser leurs dons au Secrétariat bien avant la CoP16, et le 30 septembre 2012 au plus tard. Cela facilitera la planification correcte du voyage et de l'hébergement des délégués parrainés et permettra une attribution plus efficace des fonds disponibles.
10. Le Secrétariat suggère aussi au Comité permanent de recommander aux Parties et aux autres donateurs potentiels qui envisagent de fournir un appui financier aux délégations de pays en développement pour leur participation à la CoP16, de le faire par le biais du projet sur les délégués parrainés.